



4, Grande Rue
72190- NEUVILLE SURSARTHE
TEL : 02 43 25 30 97

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FEVRIER 2019 A 20 HEURES 30

Le vingt-Six Février deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Véronique CANTIN, Monsieur Jean FARCY, Monsieur Christophe FURET, Madame Florence THISE, Madame Claudette BOUSSION, Monsieur Yves SECHET, Madame Sylvie DUSCHESNES, Madame Catherine CHEDANE Madame Catherine CAPLAIN, Monsieur Alain JOUSSE, Monsieur Paul DOUILLARD, Monsieur Jean Claude ESNAULT, Monsieur Philippe LANGELLO, Madame Sylvie LEFEUVRE,

EXCUSES ET ABSENTS : Monsieur Gérard SIDOT qui donne pouvoir à Madame Véronique CANTIN, Madame Véronique JULIENNE qui donne pouvoir à Madame Florence THISE, Monsieur Aurélien BOURGAULT, Madame Christelle YVARD, Madame Virginie DURAND

1^{ère} commission :

**Rapporteur : Monsieur Jean FARCY,
FINANCES ET URBANISME**

URBANISME

Liquidation de la PVR

Une délibération du 27 Février 2002 a institué la taxe de Participation pour Voirie et Réseaux sur le territoire de Neuville sur Sarthe,

Considérant la délibération du 30 Mai 2006 concernant la PVR au droit de la parcelle ZK 401 divisée en 4 Lots N° 429 d'une superficie de 494 M² constructible, N° 430 d'une superficie constructible de 731 M², N° 431 d'une superficie constructible de 743 M², N° 432 d'une superficie constructible de 908 M²,

Considérant que cette Participation actualisée en fonction de l'indice TP01, est fixée actuellement à 14,99 € du M²,

Considérant que la PVR est liquidée pour les lots Numéros 429,431 et 432

Considérant la demande de Monsieur FARCY propriétaire de la parcelle ZK 430 qui souhaite s'acquitter de

Madame le Maire propos e au Conseil d'autoriser La Commune à appeler la PVR à Monsieur FARCY pour une somme de 10 957,69 Euros, qui seront imputer au budget 2019 au compte 1346.

**Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations**

Commission Communale des Impôts Directs

Cette commission se réunit une fois par an dans les communes pour valider ou réévaluer le coefficient de classement des maisons construites et des parcelles non construites.

Pour Neuville cette réunion aura lieu le Lundi 4 Mars à 10 h 00

ASSAINISSEMENT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la législation concernant la compétence eau et assainissement de droit à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} Janvier 2020 sauf si les communes membres s'y opposent.

Une réflexion a été engagée de longue date au sein de la communauté de communes et ses communes membres pour reporter cette prise de compétence avec l'arrivée au cours de cette année d'un agent au sein de Maine Cœur de Sarthe pour préparer cette mutation : inventaire des équipements, tarification, plan pluriannuel d'investissement et accompagner les communes membres.

Le législateur permet aux communes de repousser cette échéance jusqu'en 2026 maximum. En fonction de l'état des lieux et des conclusions de la commission communautaire les communes pourront solliciter de nouveau la CC avant le 1^{er} janvier 2026 date ultime de cette prise de compétence. Les communes ont projeté de se mettre en ordre de marche pour 2023/ 2024.

Madame le Maire soumet au Conseil la délibération suivante :

Vu la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu l'instruction ministérielle du 28 Août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Considérant que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} Juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} Janvier 2026.

Considérant que cette possibilité est également offerte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif, tel que défini au III de l'article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Neuville sur Sarthe est membre de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

Considérant que la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe n'exerce pas la compétence eau et/ou assainissement à la date de publication de la loi n°2018-702 du 3 Août 2018 ;

Après en avoir délibéré

- ✚ Le Conseil Municipal de Neuville sur Sarthe s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} Janvier 2020 à la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

✚ Demande le report du transfert de la compétence « eau » au 1^{er} Janvier 2026

✚ Demande le report du transfert de la compétence « assainissement » au 1^{er} Janvier 2026

PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Préfet de la Sarthe et à la Présidente de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

**Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

2ème Commission

**Rapporteur Madame Claudette BOUSSION
Bâtiments – Sports – Associations Sportives**

ARBITRAGES BUDGETAIRES ET RAPPORT COMMISSION

Madame BOUSSION fait part au conseil des différents travaux ou achats qui seront soumis aux arbitrages de la commission finances ;

✚ Maison des Loisirs	Peinture des volets
✚ Restauration Scolaire	Travaux pour l'acoustique salle et entrée
✚ Salle de classe Maternelle	Travaux pour l'acoustique
✚ Salle de motricité	Travaux pour l'acoustique
✚ Terrain de Football	Changement des buts
✚ Cimetière	Relèvement des terrains communs
✚ Salle Omnisports	Acquisition d'une auto laveuse
✚ Eglise	Travaux Chauffage et éclairage
✚ Eglise	Travaux pour mise en valeur du mécanisme de l'horloge
✚ Logements Cantine	Réfection de la cage escalier et travaux appartement vide
✚ Classes Primaire	Modification de la VMC

Madame BOUSSION fait part de l'installation de la nouvelle chaudière dans la restauration scolaire alimentée au gaz naturel.

MAIRIE ET ABORDS

Le Cabinet d'architectes Scheubel et Genty viendra proposer son premier avant-projet et esquisse le Mercredi 6 Mars à 14 heures à la Mairie. Madame le Maire rappelle que tous les élus sont invités à se joindre à la commission ad hoc.

3ème Commission

**Rapporteur : Monsieur Yves SECHET
VOIRIE- ESPACES VERTS- ENVIRONNEMENT**

Monsieur SECHET fait part au conseil des différents travaux ou achats qui seront soumis aux arbitrages de la commission finances ;

- ✚ Acquisition d'une balayeuse avec la commune de Saint Pavace. Chaque commun participe à 50% de l'acquisition et achète ses brosses de balayage.
- ✚ Un camion Master Renault acheté au garage GERMAIN remplace le camion IVECO tôle.

- ✚ Pour le parking de la salle polyvalente, les travaux sont en phase finale et les procès-verbaux de réception seront signés prochainement.
- ✚ Les travaux de voirie et d'éclairage dans le lotissement des Sillons se poursuivent ainsi que les travaux supplémentaires d'éclairage qui concernent la rue des Mésanges, les jardins de Neuville, Montreuil, rue du champ des loges, le Gouléard.
- ✚ L'arrêt de bus à le Trugalle sera réalisé lors des prochaines vacances scolaires, et les travaux sur le PN sont reportés à une date ultérieure
- ✚ Quant aux différents travaux de débroussaillage reprofilage, nettoyage du bassin de rétention et nettoyage du bord de rivière toutes les commandes sont passées aux différentes entreprises pour leur permettre la planification.
- ✚ La commune de Neuville sur Sarthe demandera des écourues pour la période du 23 Septembre au 8 Novembre et la demande sera faite avant le 15 Avril.
- ✚ L'entreprise CHAPLAIN doit intervenir pour des travaux de busage sur les secteurs de la déchetterie et des athées.
- ✚ La maîtrise d'œuvre est signée pour l'aménagement du parking de la 2^{ème} DB

DENOMINATION ET NUMERATION DES VOIES.

Madame le Maire explique que notre commune doit envisager la numération et la dénomination des voies et lieu dits de notre commune.

Ce travail doit être fait dans le souci de répondre à toute demande de service de sécurité et de secours, mais aussi pour permettre l'arrivée de la fibre optique sur notre territoire prévue pour fin 2022.

Pour mener cette opération, Madame le Maire et Monsieur Yves SECHET ont rencontré les services de la Poste afin de connaître leur proposition. Suite à l'étude de leur offre, Madame le Maire soumet au conseil d'approuver la proposition de la poste.

**Cette délibération est votée à l'unanimité
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

4^{ème} Commission

Rapporteur : Madame Florence THISE AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERSONNELS

Madame THISE fait part au conseil des différents arbitrages budgétaires et des travaux de sa commission.

- ✚ Pour les achats d'investissement de la restauration scolaire, il s'agit principalement d'un batteur pour permettre de faire de la pâtisserie et autres préparations.
- ✚ La vérification de l'accès Internet et l'acquisition d'un ordinateur sont à faire rapidement pour la gestion des commandes et du suivi de nos achats.
- ✚ Il reste à voir aussi l'acquisitions ou la réparation des chariots.

Concernant les 10 ans du Conseil Municipal des Enfants, le voyage à l'Assemblée Nationale est en réflexion d'organisation car le nombre de participants est incertain.

EFFECTIF SCOLAIRE.

Madame le Maire informe le conseil que le directeur du groupe scolaire est toujours dans l'attente de l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Dans le cadre de ce projet d'ouverture, il sera inscrit au budget 2019 une somme pour un équipement de classe soit environ 6000 €uros.

Il est aussi demandé, mais sans urgence de prévoir l'acquisition d'un TBI afin de finir l'équipement des classes.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Madame le Maire précise qu'il s'agit de supprimer et recréer des postes afin de permettre les nominations et changements de grade des agents.

Ceci se résume ainsi :

Suppression de postes

- 1 attaché principal,
- 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- 2 adjoints techniques territoriaux :

Avancement de grade concernant 4 agents :

- Avancement au grade d'Attaché Hors classe (1 agent)
- Avancement au grade d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe (1 agent)
- Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe (2 agents)

Madame le Maire soumet cette proposition de modification du tableau des emplois permanents, au conseil municipal.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

5^{ème} Commission

Rapporteur : Monsieur Christophe FURET

RELATONS EXTERIEURES

Monsieur Christophe FURET fait part au conseil des prochaines manifestations :

 Chasse aux Œufs	21 Avril à 11 heures
 Marche Nocturne	10 Mai
 Neuville dans la Course	12 Juin
 Fête de la Musique	21 Juin

Monsieur FURET rappelle que le Jeudi 7 Mars à 19 heures, Maison des Loisirs aura lieu le Retour de Neuville dans la Course 2018.

Il est demandé aux membre de la commission de se rendre disponible à 17 heures pour préparer les salles.

La réunion du 31 Janvier 2018 avec les Associations, fut l'occasion d'échanges nourris et constructifs.

La section danse de l'ASL nous fait savoir qu'elle sera présente à une soirée organisée au Palais des Congrès au Mans, le 30 Mars 2019.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour,

Madame le Maire lève la séance à 22 heures 30.